

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
2 Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2024_7_12

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 32

Votants : 33

Objet : Finances
Correction tarifs centre
musical

L' an deux mille vingt quatre, le mardi 24 septembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 17 Septembre 2024

Titulaires : Monsieur ATTOU Yves, Madame BAILLY Christiane, Monsieur BARATON Yvon, Madame BECHY Sandrine, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur CLEMENT Philippe, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur GUILBOT Gilles, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Monsieur LEGERON Vincent, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Lionel, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TAVERNEAU Danielle, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame CARVALHO DA SILVA Marie-Isabelle

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CREON Martial, Madame PROUST Fabienne

Pouvoirs :

Madame ARNAUD Magdalena a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc

Absent(s) : Monsieur DUMOULIN Guillaume, Monsieur FAVREAU Jacky, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Madame GOURMELON Catherine, Monsieur LIBNER Jérôme, Madame MARSALUT Annie, Monsieur MEEN Dominique, Monsieur POUSSARD Yves

Excusé(s) : Madame ARNAUD Magdalena, Monsieur BARANGER Johann, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur PETORIN Patrick

Secrétaire de Séance : Madame Christiane BAILLY

VU les statuts de la Communauté de commune Val-de-Gâtine ;

VU sa compétence en matière de gestion et animation du Centre musical de Coulonges-sur-l'Autize ;

VU la délibération en date du 04.06.2024 approuvant les tarifs 2024/2025 du centre musical de Coulonges sur l'Autize

CONSIDERANT que les tarifs 10 et 11 présentaient une ambiguïté laissant à penser que le tarif était trimestriel et non journalier ;

CONSIDERANT la nouvelle grille tarifaire présentée levant cette ambiguïté

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'APPROUVER** les tarifs modifiés 2024/2025 tels que présentés ci-après :

Tarif	Prestations enseignement musical 2024/ 2025	tarif résident /trimestre 2024/ 2025	tarif non résident /trimestre 2024/ 2025
enfant			
1	jardin musical MS= 1/2h	45 €	50 €
2	éveil musical GS-CP= 3/4 h	65 €	71 €
3	formation musicale seule	65 €	71 €
4	instrument =1/2h	130 €	143 €
5	instrument 1/2 h + formation musicale (48€) =1h	176 €	193 €
5-a	instrument 1/2 h + atelier musique d'ensemble (36€) =3/4h	164 €	180 €
5-b	instrument 1/2 h + atelier musique d'ensemble (24€) =1/2h	152 €	167 €
adulte			
6	instrument = 1/2h	172 €	190 €
7	instrument (169€) + atelier musique d'ensemble (62€) = 1h30	231 €	254 €
8	atelier musique d'ensemble = 1h	154 €	169 €
9	chorale =1h	26 €	29 €
Prestations enseignement musical 2024/ 2025			
		tarif résident /jour 2024/ 2025	tarif non résident /jour 2024/ 2025
10	Stage à la journée (groupe jusqu'à 5 inscrits)	67 €	72 €
11	Stage à la journée (groupe à partir de 6 inscrits)	56 €	61 €

- **D'AUTORISER** la proratisation du tarif au cas d'inscription en cours de trimestre,
- **D'AUTORISER** l'application d'une réduction de 5% sur le tarif global à partir de 3 inscrits d'une même famille.
- **D'ABROGER** la délibération D2024_5_12 en date du 04.06.2024.

Pour : 33 Contre : 0 Abstention : 0

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le secrétaire de séance
Christiane BAILLY

Emis le 24/09/2024
Publié le 01/10/2024
Transmis en sous-préfecture le 01/10/2024

Certifié conforme
Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU


